

REGLEMENT INTERIEUR GENERAL DU SITE

Version 02 du 15/01/2026

Article 1 – Objet

Le présent Règlement Intérieur a pour objet de définir les règles de vie et de fonctionnement applicables au sein des locaux exploités par Le PIC, afin de garantir un environnement de travail sécurisé, respectueux et conforme aux usages professionnels.

Il fixe les droits et obligations de tous les Utilisateurs, qu'il s'agisse des Clients, de leurs préposés (salariés, collaborateurs, invités, clients, fournisseurs, prestataires externes) ou de toute autre personne accédant aux locaux et services du PIC.

Toute personne accédant aux locaux du PIC s'engage à respecter les dispositions du présent Règlement Intérieur.

Article 2 – Applicabilité et intégration aux CGS

Le présent Règlement Intérieur fait partie intégrante des **Conditions Générales de Services (CGS)** et s'applique à l'ensemble des Utilisateurs, qu'ils aient ou non signé un document spécifique l'acceptant.

En cas de contradiction entre les CGS et le présent Règlement Intérieur, les **dispositions du Règlement Intérieur prévaudront** pour toutes les règles relatives à l'usage des locaux et au comportement des Utilisateurs.

Le Client reconnaît être responsable du respect du présent Règlement Intérieur par **tous ses préposés**. Tout manquement à ce Règlement par un préposé pourra engager la responsabilité du Client et donner lieu à des sanctions, conformément aux CGS.

Article 3 – Mises à jour et modifications

Le PIC se réserve le droit de modifier le présent Règlement Intérieur **à tout moment**, afin de l'adapter aux évolutions légales, réglementaires, techniques ou opérationnelles.

Les mises à jour seront **communiquées aux Clients et aux Utilisateurs par tout moyen approprié** (email, affichage, publication sur l'espace client, etc.) et entreront en vigueur à la date indiquée dans la notification.

Tout Utilisateur poursuivant l'utilisation des services ou l'accès aux locaux après l'entrée en vigueur des modifications sera réputé avoir accepté le Règlement Intérieur dans sa version mise à jour.

Article 4 - Règles de savoir-vivre

Les Utilisateurs s'engagent à respecter les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir-être en collectivité, dont notamment, et sans que cette liste ne soit limitative :

- Respect de l'environnement collectif :

- Ne pas faire de bruit excessif dans l'ensemble des Locaux, et limiter le niveau sonore à ce qui peut être supportable pour une vie en communauté ;
 - Maintenir l'ensemble des espaces mis à disposition propres et rangés ;
 - Ne pas causer un quelconque désordre qui pourrait nuire au bon déroulement des activités de chacun des Utilisateurs ;
 - Respecter et conserver en bon état le matériel mis à leur disposition pour l'exécution de leur travail ;
 - Prendre soin des Locaux et des espaces mis à leur disposition sans les modifier, ni les endommager.
- Comportements interpersonnels :
- Ne pas adopter de comportements agressifs, insultants ou de harcèlement vis-à-vis d'autres Utilisateurs dans l'enceinte des Locaux ou à proximité ;
 - Revêtir une tenue vestimentaire correcte et adaptée aux usages professionnels ;
 - Maintenir une hygiène corporelle correcte afin de garantir un environnement sain et agréable pour tous les occupants des Locaux. ;
 - Ne pas tenir ou afficher de propos, contenus ou comportements violents, racistes, xénophobes, sexistes et/ou discriminatoires. Toute infraction de ce type est passible de sanctions prévues par le Code pénal.
- Accès et utilisation des Locaux :
- Ne pas fumer, quelle que soit la substance et le support utilisé, ni utiliser de cigarette électronique au sein des Locaux ;
 - Ne pas introduire dans les Locaux des personnes qui y sont étrangères, à l'exception des visiteurs occasionnels tels que des prospects, clients ou fournisseurs qui devront être accompagnés par L'Utilisateur en tout temps ;
 - Ne pas introduire dans les Locaux des personnes de moins de 12 ans ;
 - Ne pas introduire des animaux dans les Locaux, à l'exception des animaux accompagnant les personnes en situation de handicap ;
 - Ne pas pénétrer ou demeurer en état d'ébriété dans les Locaux ;
 - Ne pas séjourner dans les Locaux ;
 - Ne pas s'approprier des objets, documents, matériels ou tout autre bien meubles mis à disposition dans les Locaux, appartenant à Le PIC ou à d'autres Utilisateurs.
- Consommation et commerce :
- Ne pas introduire, distribuer ou consommer dans les Locaux des boissons alcoolisées, à l'exception des animations et événements occasionnels autorisés par LE PIC ;
 - Ne pas introduire dans les Locaux, pour quelque raison que ce soit, des objets ou marchandises en vue de les offrir à la vente ;
 - Ne pas organiser, sans autorisation de Le PIC, des collectes, souscriptions à des services ou démarchages commerciaux sous quelque forme que ce soit ;
 - Ne pas diffuser ou afficher des journaux, tracts, prospectus, imprimés, pétitions, enseignes, signalétiques ou tout autre écrit à vocation promotionnelle.
- Règles spécifiques à l'utilisation des espaces :
- Ne pas obstruer totalement ou partiellement les parois vitrées intérieures ou extérieures ;
 - Ne pas occuper plus de trente minutes consécutives les espaces partagés de type « Phone box », les vestiaires-douches ou les salles de repos ;
 - Respecter les horaires de réservation des différentes salles de réunion ;
 - Ne pas modifier la configuration des différents équipements techniques communs, notamment les écrans et vidéoprojecteurs mis à disposition dans les salles de réunion ;
 - Ne pas accaparer, occuper de manière privative ou restreindre l'accès à tout ou partie des espaces, équipements et mobilier communs mis à disposition.
- Utilisation des ressources mises à disposition :
- Limiter la consommation des boissons, fruits et en-cas mis à disposition à leur seule consommation immédiate et personnelle, au sein des Locaux. Il est en particulier interdit

- 
- de prélever les denrées mises à disposition dans le but de constituer un stock, personnel ou non, au sein de bureaux privés ou d'espaces partagés, ou d'emmener ces mêmes denrées en quittant les Locaux ;
 - Déposer la vaisselle mise à disposition, lorsqu'elle est sale, dans les bacs spécifiquement prévus à cet effet. Il est en particulier interdit de laisser celle-ci dans les éviers ou sur les tables.

Article 5 - Règles de sécurité

L'Utilisateur s'engage par ailleurs à respecter les règles de sécurité imposées par Le PIC ou toutes personnes chargées d'assurer la sécurité dans les Locaux, et à se soumettre à tout complément éventuel aux présentes règles qui seraient communiquées aux Utilisateurs par tout moyen que ce soit, notamment diffusion ou affichage, que ce soit en matière de santé, de sécurité, de prévention des incendies ou dans tout autre matière.

Les Locaux sont équipés d'un système d'alarme, dont l'activation et/ou la désactivation est gérée par l'équipe Le PIC du lundi au vendredi sur une plage horaire indicative comprise entre 8h00 et 21h00. En fonction de l'abonnement choisi, les Clients abonnés aux services de Le PIC souhaitant accéder aux Locaux en dehors de ces horaires peuvent bénéficier sans frais supplémentaire d'une formation à l'activation et à la désactivation du système d'alarme installé dans les Locaux. Au terme de cette formation, il leur sera délivré une accréditation ainsi qu'un code personnel leur permettant d'activer et de désactiver personnellement le système d'alarme des Locaux. En conséquence, les Utilisateurs accrédités reconnaissent et acceptent que l'ouverture et la fermeture des Locaux en dehors des plages horaires communes engagent leur propre responsabilité.

Le Client reconnaît et accepte que le personnel de Le PIC et ses prestataires pourront être amenés à accéder sans préavis à l'intérieur des bureaux partagés et privés, notamment aux fins d'entretien, de maintenance, ou en cas d'incident de sécurité.

Article 5 - Vidéoprotection

Le Client et l'Utilisateur sont informés que les circulations, les parties communes et les abords des Locaux font l'objet d'un enregistrement vidéo en continu et que les collaborateurs et invités de l'Utilisateur seront filmés à des fins de sûreté et sécurité des biens et des personnes, ce que l'Utilisateur et ses invités acceptent.

Ce système de vidéoprotection a fait l'objet d'une autorisation préfectorale sous le numéro 2018-0477. Ces vidéos sont gérées conformément aux règles imposées en la matière et notamment les règles édictées par la CNIL.

Les enregistrements peuvent être consultés par les personnes en charge de l'administration et de la sécurité des Locaux ainsi que par les forces de police en cas d'incident ayant eu lieu dans les Locaux.

Toute personne souhaitant des informations relatives au droit d'accès aux images est invitée à s'adresser à l'accueil.

Article 6 - Règles relatives aux matériels informatiques

Dans le cadre de l'utilisation, dans les Locaux, de son propre matériel informatique, L'Utilisateur s'engage à respecter les réglementations en vigueur relatives :

- Au respect de vie privée d'autrui conformément à l'article 9 du Code civil ;
- Au respect des dispositions du code de la propriété intellectuelle, relatives notamment à la contrefaçon ;

- Au respect des règles d'ordre public en matière de contenu des informations qui seraient susceptibles d'être mises en ligne sur le réseau Internet portant atteinte à l'intégrité ou à la sensibilité des Utilisateurs du réseau par accès à des messages, images ou textes provoquants ;
- Au secret des correspondances et à l'interdiction d'interception des communications émises par la voie des télécommunications.

Dans le cadre de l'utilisation des services mis à disposition par Le PIC, L'Utilisateur s'engage par ailleurs à :

- Ne pas récolter ou collecter d'informations concernant des tiers sans leur consentement ;
- Ne pas diffamer, diffuser, harceler, traquer, menacer quiconque, ni violer les droits d'autrui ;
- Ne pas créer une fausse identité ou usurper l'identité d'une tierce personne ;
- Ne pas tenter d'obtenir un accès non autorisé à un service et/ou à une donnée et/ou à un fichier ;
- Ne pas diffuser ou permettre de télécharger tous les éléments contenant les logiciels ou autres éléments protégés par les droits de propriété intellectuelle, à moins qu'il ne détienne lesdits droits ou qu'il ait reçu toutes les autorisations nécessaires ;
- Ne pas adresser de message indésirable et ne pas effectuer de spamming ;
- Ne pas adresser de message comprenant des propos injurieux, diffamatoires, obscènes, indécents, illicites ou portant atteinte à tout droit, notamment les droits de la personne humaine et à la protection des mineurs ;
- Ne pas transmettre de virus, cheval de Troie, ou tout autre programme nuisible ou destructeur pour les tiers et/ou d'autres Utilisateurs ;
- Ne pas obtenir un accès non autorisé à un système automatisé de traitement de données ou à s'y maintenir ;
- Ne pas perturber les services et/ou les contenus et/ou les données auxquels il accède ;
- Ne pas envoyer de chaînes de lettres ou proposer des ventes dites boule de neige ou pyramidales ;
- Ne pas afficher ou mettre en ligne de sites contraires à la législation française, dont notamment ceux à caractère violent, d'incitation à la haine ou à la violence, à caractère pornographique ou pédophile, ou faisant l'apologie de pratiques illégales ou de discrimination, ou de nature à porter atteinte à la sensibilité, l'intégralité et la dignité humaine.

Article 7 - Droit à l'image

Le Client et les Utilisateurs autorisent expressément Le PIC, sans contrepartie financière, à capturer, enregistrer et utiliser leur image, voix et toute autre forme de représentation audiovisuelle lors de leur présence dans les Locaux ou lors d'événements organisés par Le PIC. Cette autorisation s'applique à tout usage tel que, mais sans s'y limiter, la promotion, la publicité, la diffusion sur les réseaux sociaux, le site web de Le PIC ou tout autre support de communication utilisé par Le PIC. Le Client et les Utilisateurs reconnaissent que Le PIC dispose du droit d'utiliser son image dans le cadre des activités promotionnelles ou de communication de Le PIC, sans restriction de temps ni de territoire. Le Client et les Utilisateurs renoncent à tout recours contre LE PIC concernant l'utilisation de leur image dans les conditions décrites ci-dessus.

Article 8 - Services informatiques

Dans le cadre de l'utilisation des services proposés par Le PIC, L'Utilisateur reconnaît et accepte expressément que :

- La navigation sur Internet se fait sous sa seule responsabilité. Le PIC n'est en aucun cas responsable de l'utilisation qui est faite par l'Utilisateur de son propre matériel informatique ou du matériel mis à sa disposition par Le PIC, de son comportement sur internet, des sites qu'il consulte, des informations ou écrits auxquels il accède via sa navigation Internet, ni des informations ou écrits qu'il transmet sur Internet ;
- En cas de non-respect des règles énoncées dans les présentes CGS ou de non-respect de la législation française en vigueur, Le PIC pourra librement exclure le bénéfice de ses services à l'Utilisateur sans possibilité de remboursement ou de dédommagement ;

- Il doit veiller personnellement à protéger l'ensemble de son matériel informatique contre les virus et autres attaques. Le PIC se réserve le droit de déconnecter l'équipement informatique de l'Utilisateur et suspendre son accès aux services de Le PIC si elle estime que l'équipement ou les logiciels utilisés par l'Utilisateur ne sont pas ou plus appropriés à une connexion au réseau de Le PIC ;
- Il n'est pas autorisé à enfreindre la sécurité des systèmes ou du réseau Internet ;
- Il ne peut utiliser le service Internet de Le PIC dans le but d'effectuer des tentatives de violation, réussies ou non, de la sécurité d'un réseau, d'un service ou de tout autre système (parmi les activités interdites figurent de manière non exhaustives les tentatives suivantes : piratage, pénétration, espionnage ou utilisation de systèmes sans autorisation ; balayage de ports ; attaques par déni des services de diffusion de virus ou de tout autre logiciel malveillant). Le PIC se réserve le droit de suspendre l'accès à Internet de tout Utilisateur dès réception de l'avis constatant un tel abus de la part d'une autorité Internet ou d'un fournisseur d'accès à Internet ;
- Il est seul responsable de tous ses effets personnels, et notamment tout document et matériel qu'il apporte au sein des Locaux, ces éléments étant sous sa seule surveillance. Le PIC n'est pas responsable des éventuels vols de biens appartenant à l'Utilisateur et survenant dans les Locaux ;
- Il est seul responsable de son badge d'accès aux Locaux et tout usage qui pourrait en être fait ;
- Il est seul responsable de la confidentialité de son mot de passe d'accès aux interfaces de LE PIC et de toute utilisation qui pourrait en être faite, notamment la gestion des abonnements, des crédits d'impression ou des salles de réunion.

Articles 9 - Prestataires externes

Le PIC n'est en aucun cas responsable de dommages causés aux Utilisateurs par la faute, par négligence ou imprudence, de sociétés tierces intervenant dans les Locaux, dont notamment les services de ménage, sécurité, entretien, maintenance ou conciergerie.

Article 10 - Faute du Client

Toute détérioration ou soustraction par l'Utilisateur des Locaux ou du matériel et des meubles installés dans les Locaux et mis à disposition de l'Utilisateur lui sera facturée. Le PIC se réserve en outre le droit de solliciter tout dommages et intérêts aux fins de réparations des dommages causés et de leurs conséquences.

Article 11 - Salle de sport et Espaces bien être

LE PIC met à disposition de L'Utilisateur l'accès à une salle comprenant des équipements sportifs et des espaces bien être en libre-service.

L'Utilisateur reconnaît et accepte expressément que l'utilisation de ces espaces et de leurs équipements se fait sous sa seule et unique responsabilité. LE PIC ne dispose pas de personnel qualifié pour l'encadrement ou la supervision d'une quelconque pratique sportive.

L'Utilisateur s'engage à respecter les règles de sécurité ainsi que toute consigne qui serait affichée dans les espaces ou à proximité des équipements.

L'Utilisateur déclare dégager LE PIC de toutes responsabilités et renonce à tout recours en cas d'accident de quelque nature que ce soit ou de dommages, sans aucune exception ni réserve, liés à ses entraînements sportifs et à ses pratiques.

L'Utilisateur certifie être assuré au titre de sa responsabilité civile vis-à-vis des tiers et des dommages corporels et incorporels qu'il serait susceptible de leur causer au cours de la pratique sportive.

L'Utilisateur reconnaît avoir pris connaissance de tous les risques liés à la pratique sportive en général.

Article 12 - Trottinettes électriques

Le PIC met à disposition de l'Utilisateur des trottinettes électriques.

L'Utilisateur s'engage à respecter les conditions d'utilisation suivantes :

- Avoir souscrit une assurance responsabilité civile EDPM ;
- Porter un casque ;
- Vérifier les freins avant de rouler ;
- Respecter le code de la route ;
- Avoir 18 ans ou plus ;
- Disposer d'un permis de conduire valide ;
- Un seul utilisateur par véhicule (pas de passagers) ;
- Ne pas rouler en état d'ivresse ;
- Faire preuve de prudence et limiter la vitesse ;
- Ne jamais envoyer de messages texte ni passer d'appel en cours de trajet ;
- Faire en permanence attention aux voitures, aux vélos et aux piétons ;
- Ne pas conduire sous la pluie ;
- Utiliser uniquement à l'extérieur.

L'Utilisateur reconnaît expressément et sans réserver avoir bien pris connaissance que toute utilisation se fait sous sa seule et entière responsabilité et que LE PIC ne pourra en aucun cas être tenu responsable de toutes conséquences qui pourraient découler de la mise à disposition du matériel.

L'Utilisateur accepte de prendre en charge intégralement les réparations ou le remplacement en cas de perte, vol, ou dommages de toute nature.

Article 13 – Protection des données personnelles

Engagement du PIC

Le PIC attache une importance particulière à la protection des données personnelles des Utilisateurs et s'engage à les traiter en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et les lois françaises applicables.

Données collectées et finalités

Dans le cadre de l'accès aux locaux et de l'utilisation des services du PIC, certaines données personnelles des Utilisateurs peuvent être collectées et traitées, notamment :

- Données d'identification (nom, prénom, coordonnées) ;
- Données liées à l'accès aux locaux (badges d'accès, logs de connexion) ;
- Données issues de la vidéoprotection, aux fins de sécurisation des locaux et des personnes ;
- Données nécessaires à la gestion des services fournis par Le PIC (réservations d'espaces, utilisation des équipements, facturation).

Ces données sont collectées dans le but de :

- Gérer l'accès aux locaux et assurer la sécurité des espaces via un contrôle d'accès et un système de vidéoprotection ;
- Fournir les services souscrits et gérer la relation contractuelle ;
- Respecter les obligations légales en matière de sécurité et de facturation.

Accès et conservation des données

Les données personnelles des Utilisateurs sont accessibles uniquement aux personnels autorisés du PIC, ainsi qu'aux prestataires techniques intervenant dans le cadre de la gestion des services et de la sécurité.

- Les données issues du contrôle d'accès sont conservées pendant une durée maximale de 6 mois.
- Les enregistrements de vidéoprotection sont conservés pendant une durée maximale de 30 jours, sauf en cas d'incident nécessitant une enquête spécifique.
- Les données administratives et contractuelles sont conservées pour la durée légale applicable.

Limitation de l'utilisation des données de sécurité

Les données issues de la vidéoprotection et du contrôle d'accès sont exclusivement destinées à des fins de sécurité. Elles ne peuvent en aucun cas être utilisées par les Clients à des fins de suivi des présences, de pointage des salariés ou pour toute autre finalité non prévue par le présent règlement.

Droits des Utilisateurs

Conformément aux dispositions légales, les Utilisateurs disposent des droits suivants sur leurs données personnelles :

- Droit d'accès : connaître les données détenues par Le PIC les concernant ;
- Droit de rectification : demander la modification des données inexactes ou incomplètes ;
- Droit d'effacement : obtenir la suppression des données sous certaines conditions ;
- Droit à la limitation du traitement et droit d'opposition : restreindre ou s'opposer à certains traitements ;
- Droit à la portabilité : demander la transmission de leurs données dans un format lisible.

Toute demande d'exercice de ces droits peut être adressée par email à donneespersonnelles@pic.life ou par courrier à l'adresse du PIC.